



### actualité syndicale

assemblée générale

Indication Géographique

communication

promotion

défense des entreprises

## structuration et valorisation de la filière au cœur des actions du SNROC

L'assemblée générale du SNROC s'est déroulée le 15 décembre dernier à Paris. L'occasion de faire un point complet sur l'activité du syndicat pendant l'année écoulée et de dessiner les grandes lignes de son action en 2016.

La réunion a commencé par un tour d'horizon de la conjoncture économique telle qu'elle est perçue par les adhérents, chacun dans leur région.

Au-delà du constat unanime sur la faiblesse du marché français et plus particulièrement du secteur de la voirie qui semble durablement sinistré, le tour de table a montré des situations contrastées avec néanmoins l'impression commune d'un léger mieux par rapport à 2014 notamment grâce à l'export, au développement de la construction en pierre massive dans le Sud de la France et à la signature de certains gros marchés.

Pour tous, l'année 2016 manque de visibilité et aucune reprise sensible n'est à envisager avant le 2ème semestre voire la fin de l'année.

Jean-Claude Thébaud qui vient d'être élu à la présidence du collège ROC de Bretagne souligne, par ailleurs, l'érosion du tissu industriel breton qui a perdu de nombreuses entreprises notamment dans le secteur du funéraire. Pour tenter de contrer cette évolution, il souhaite porter une attention toute particulière aux rôles des élus dans la gestion de leur cimetière.

Le SNROC décide alors de rédiger un courrier aux élus territoriaux pour leur rappeler ce rôle et l'impact qu'ils peuvent avoir sur les entreprises et les emplois locaux.

De son côté Philippe Sarazin profite de l'occasion pour rappeler que la société Rocamat dispose depuis mars d'un nouvel actionnaire la société d'investissement **Belmer Capital** qui a décidé d'une part, de revendre la filiale canadienne Polycor et d'autre part, de recentrer l'activité du groupe sur son métier d'origine, l'extraction et la transformation de pierres calcaires.

Les principaux dossiers sur lesquels travaille le SNROC ont ensuite été abordés.

#### Indication Géographique

Au niveau réglementaire et technique il est à noter que :



Jean-Louis Vaxelaire, président, et Jacques Benharrous, secrétaire général ont animé cette assemblée générale du SNROC.

- les décrets d'application de la loi Macron qui a notamment introduit le principe de la certification ne sont toujours pas parus ce qui freine le travail d'élaboration des cahiers des charges,

- l'association de promotion des IG a rencontré l'INPI afin de discuter des procédures d'homologation des IG. L'INPI a indiqué à cette occasion qu'elle avait désigné un responsable des IG non agricoles, en l'occurrence Antoine Ginestet, qui semble relativement ouvert et à l'écoute des besoins des professionnels. Cette première impression devra toutefois être confirmée dans les faits,

- l'Union européenne poursuit ses réflexions sur la mise en place d'un dispositif communautaire avec notamment le vote favorable de la Commission juridique du Parlement européen sur le rapport de la députée Virginie Rozière. Par contre, l'UE vient de donner un avis défavorable au projet de logo français qu'il est donc déconseillé d'utiliser pour l'instant.

Sur le terrain, l'état d'avancement est très contrasté d'une région à l'autre :

- en Bretagne le projet est très avancé avec la création de son ODG, la rédaction de son cahier des charges et le choix de l'organisme de contrôle en l'occurrence Certipac.

- en Bourgogne, la démarche est en cours d'élaboration,

- en Rhône-Alpes, la nouvelle association des

pierres naturelles réfléchit à la création d'une ou plusieurs IG locales.

Par ailleurs, le SNROC devrait prochainement éditer et diffuser, sans doute dans le courant du mois de février, une version réactualisée de son cahier des charges type.

Après ces informations, Jean-Louis Vaxelaire explique qu'il reste dubitatif sur l'évolution de ce dossier dont la mise en œuvre a pris énormément de retard alors même que son adoption avait fait l'objet d'un consensus politique.

Pour autant, il estime qu'il s'agit pour les pierres naturelles d'une opportunité sans précédent qui valorise le caractère patrimonial des pierres naturelles françaises par rapport non seulement aux matériaux importés mais également à tous les autres matériaux de construction. Ainsi, ce dispositif devrait être un excellent outil à la fois pour lutter contre les importations et les appellations frauduleuses et pour faciliter l'accès à la ressource des matériaux labellisés.

Il invite donc ses confrères à se mettre au plus vite en ordre de bataille notamment en réfléchissant dès maintenant au périmètre et à l'appellation de leur future IG.

Philippe Robert précise à cette occasion que la Bretagne a souhaité privilégier dans son approche les produits extraits et fabriqués en Bretagne avec un cahier des charges surtout axé sur la matière.

#### **Mission en Rhône-Alpes**

Le SNROC a pris en charge et financé un stage de six mois de fin de cycle d'un étudiant en Master 2 en l'occurrence Hugo Gargi en lui confiant la mission de :

- dresser un état des lieux de la filière locale
- susciter la création d'une association régionale de promotion de la pierre regroupant un large panel d'acteurs de la pierre
- sensibiliser les professionnels au dispositif des IG
- promouvoir le rôle et le travail du SNROC pour faire de nouveaux adhérents

A l'issue de ce stage qui s'est achevé au 31 août, le bilan est très positif avec :

- la création d'une association de la pierre naturelle en Rhône-Alpes qui réunit près de cinquante adhérents avec pour président Christian Laurent et pour trésorier Jacques De Haese
- la mise en place d'une cellule de réflexion autour des IG
- la collaboration avec MACEO et la filière Massif Central qui dispose de moyens financiers extrêmement importants.

Il convient de noter l'investissement personnel d'Hugo Gargi dont le travail a été salué par tous et le précieux concours de l'Unicem Rhône-Alpes qui a mis à disposition ses locaux et ses moyens logistiques.

C'est bien sûr un dossier à suivre afin de pérenniser l'association qui devrait, selon les dernières informations, être sur le point de signer une convention de financement avec MACEO qui pour-

rait l'aider à embaucher un permanent.

A cette occasion, certains font part de leur inquiétude vis-à-vis de la prolifération des associations qui pourraient, à terme, porter préjudice au SNROC en le vidant de ses adhérents.

D'autres estiment, au contraire, que le plus préjudiciable serait de ne rien faire. Ces associations ont des domaines de compétences complémentaires à celui du syndicat et le plus important est avant tout d'initier une dynamique qui ne pourra que bénéficier à tous les acteurs de la filière.

Christian Laurent précise alors que l'association Rhonapi (Rhône-Alpes Pierres Naturelles) qui a été créée le 14 janvier regroupe de nombreux acteurs de la filière et pas seulement des producteurs.

L'association dont l'action devrait surtout se concentrer sur la promotion des matériaux et des produits notamment au travers des IG et des labels a déjà commencé à agir notamment en participant au salon de l'habitat de Bourg en Bresse.

#### **Communication**

##### **- Site internet**

Le site internet du SNROC a été lancé au 1er janvier 2015. A ce jour, il a été visité par plus de 11 000 internautes soit près de 1 000 par mois. 40 % d'entre eux ont utilisé le moteur de recherche.

Par contre, seule une entreprise a réclamé son code d'accès à l'espace privatif réservé aux adhérents. Ces derniers vont donc une nouvelle fois être invités à le faire en début d'année 2016.

##### **- Projet de plaquette Grand Public**

L'année dernière le SNROC a édité et diffusé une plaquette auprès des entreprises non adhérentes de la filière afin de les inciter à adhérer en les informant sur les missions et les actions du syndicat.

Pour cette année, il est proposé de créer une plaquette de promotion des matériaux et des produits en pierres naturelles françaises dans les domaines de la construction et de la décoration à l'intention des architectes, des prescripteurs et du grand public.

Le parti pris de cette plaquette est de favoriser l'émotion et la valorisation du consommateur comme l'a fait Nescafé avec Nespresso. En fait, il s'agit de sublimer les qualités des pierres naturelles en créant une ambiance positive autour du choix des pierres naturelles.

A cet effet, il est proposé de privilégier l'image par rapport au texte et de mettre en avant quelques thématiques comme

- la valeur patrimoniale du matériau (terroir IG),
- la dimension environnementale (naturelle, proximité),
- les qualités esthétiques
- les qualités de durabilité et de réemploi qui font de la pierre naturelle le matériau par excellence de l'économie circulaire.

Le lecteur doit ressentir qu'en choisissant de la

pierre il entre dans un univers d'exception qui le différencie des autres et qu'il accomplit un acte citoyen.

Le projet est conduit en collaboration avec Françoise Naudet et l'agence de communication Propulse qui propose une brochure d'une vingtaine de pages de format carré afin de rappeler notre logo et notre première plaquette.

Le tirage devrait être de 2 000 exemplaires dont 1 000 seront envoyés aux adhérents avec bien sûr une version électronique téléchargeable.

Le budget prévisionnel pour la conception et l'édition est de 10 000 € y compris la réalisation d'un reportage photos qui sera également utile à notre communication générale.

La plaquette pourrait être prête dans le courant du deuxième trimestre et pourrait tomber à pic pour relayer l'engouement actuel pour le marbre et les pierres naturelles dans le monde de l'architecture et de la décoration.

Une première approche de cette plaquette est projetée en séance et recueille l'assentiment de tous les participants qui valident dès lors la démarche et l'esprit de ce document ainsi que le budget et le choix de l'agence.

#### **- Reportages télé**

TF1 et France 2 ont récemment diffusé deux reportages l'un sur l'extraction et la transformation du granit et l'autre sur le granit dans le funéraire réalisés tous les deux à la Graniterie Petitjean. L'image donnée a été particulièrement valorisante pour nos matériaux et produits. Ainsi Unicem Magazine a décidé de consacrer dans son prochain numéro un article complet à ces reportages et plus généralement aux pierres naturelles.

Cet intérêt de la presse est un des signes du retour en grâce de nos matériaux et de nos produits auprès du grand public et des gens qui créent la tendance. Il faut en profiter au maximum afin de ne pas rater le rendez-vous de la reprise prévue pour fin 2016.

Jean-Louis Vaxelaire précise que ces reportages ont été rendus possibles grâce à l'un de ses contacts personnels.

#### **Batimat**

Le salon Batimat a eu lieu du 2 au 6 novembre au parc des expositions de Villepinte. Devant l'absence quasi-totale d'entreprises françaises de pierres naturelles, les organisateurs se sont tournée vers la revue Pierre Actual et le SNROC pour essayer de trouver une formule permettant de motiver quelques sociétés.

Il a été décidé de proposer, à des conditions financières un peu plus avantageuses, un espace collectif de 54 m<sup>2</sup> dans le hall du gros œuvre et non plus dans celui de la décoration, divisible en lots de 9 m<sup>2</sup> minimum.

Finalement ce sont cinq entreprises qui ont répondu à cette invitation en participant au «Pavillon de la pierre naturelle française» en l'occurrence :

Graniterie Petitjean, Granit Rebillon, Occitanie Pierre, Proroch et Thibaut fabricant de machines.

Quoique modeste notamment vis-à-vis des précédents Villages de la Pierre, ce pavillon a tout de même permis d'assurer un minimum de visibilité à nos matériaux et à nos produits dans un salon qui globalement a connu une affluence relativement soutenue et donc encourageante.

Le Président Vaxelaire confirme que cette opération a été profitable à la fois pour son entreprise avec énormément de contacts et pour la profession et qu'il conviendra de la renouveler sans doute à une autre échelle.

#### **Projet de salon de la pierre naturelle**

Le 3 décembre a eu lieu au parc des expositions de Lyon la première réunion du comité de pilotage du futur salon Rocalia consacré aux pierres naturelles dans la construction, la décoration, la voirie et la restauration.

Cette initiative de la revue Pierre Actual est née de plusieurs constats :

- il n'existe quasiment plus de salon de la pierre en Europe à l'exception de Vérone
- la présence des pierreux au sein de Paysalia, salon du paysage qui se déroule à Lyon, est de plus en plus importante
- Ce salon qui en est à sa 4ème édition connaît un succès croissant
- Les prescripteurs du paysage et de l'aménagement sont souvent les mêmes notamment au niveau des collectivités territoriales.

L'idée est donc de profiter du succès de Paysalia pour lui adosser un salon de la pierre intitulé Rocalia d'une durée de 3 jours au mois de décembre et d'une périodicité biannuelle.

L'objectif présenté par les organisateurs semble réaliste avec 80 exposants et 4 000 visiteurs. Il exige néanmoins la mobilisation de toutes les structures de la profession et notamment des organisations professionnelles de la filière qui seront étroitement associées à l'organisation du projet.

Une convention a d'ores et déjà été signée entre Pierre Actual et GL Events (organisateur de Paysalia) pour l'organisation de trois éditions en décembre 2017, 2019 et 2021.

Après discussion, l'assemblée générale juge ce projet très intéressant notamment parce qu'il est porté par la revue Pierre Actual et décide de lui accorder son soutien.

#### **Projet de concours pour les étudiants en architecture**

Après deux éditions réalisées avec l'Ecole d'architecture de Paris Val de Seine, cette dernière a fait savoir qu'elle ne souhaitait plus continuer à organiser ce genre de manifestation.

Depuis, le SNROC et la revue Pierre Actual tentent de trouver une ou plusieurs écoles d'architecture prêtes à se lancer dans l'expérience.

C'est ainsi que des contacts ont été pris, depuis de

à des CQP qui répondent à ses besoins si on ne veut pas interdire de facto l'accès des salariés à la formation.

D'une manière plus générale, les questions de formation sont de plus en plus prégnantes dans nos professions avec notamment une baisse importante et régulière du nombre d'apprentis et une inadéquation de l'offre de formation notamment au niveau des diplômes de l'éducation nationale.

Il est donc temps que le SNROC prenne ces questions en main et la première chose à faire est de trouver quelques professionnels volontaires et motivés pour d'abord créer une commission de travail interne et ensuite nous représenter dans les instances concernées notamment au niveau de l'Education nationale.

#### **Pénibilité**

Quatre nouveaux facteurs sont entrés en vigueur au 1er janvier 2015 en l'occurrence le travail de nuit, le travail en équipes successives alternantes, le travail répétitif et le travail en milieu hyperbare. Pour chacun de ces quatre facteurs, l'employeur va devoir déclarer, dans le cadre de la DADS et au plus tard au 31 janvier 2016, ses salariés faisant l'objet d'une exposition supérieure aux seuils respectifs.

A noter que des projets de décrets doivent encore préciser certains de ces facteurs.

Pour 2016, devraient entrer en vigueur les six autres facteurs : bruit, vibration, manutention manuelle, température extrême, posture pénible et ACD poussière. Toutefois un projet de décret pourrait reporter au 1er juillet 2016 la mesure de ces six facteurs même si en cas d'exposition avérée les droits du salarié seront rétroactifs au 1er janvier.

Afin d'aider les entreprises de la pierre à mesurer l'exposition au facteur Vibration, le SNROC a fait réaliser une étude par le CERIB sur certains emplois types de la profession pour les pierres calcaires et les granits. Les résultats définitifs de ces deux études seront connus à la fin de l'année.

Ce travail s'inscrit dans la démarche de l'Unicem de bâtir un référentiel de branches à partir des emplois repères.

Il appartient maintenant au SNROC de positionner ses emplois repères au regard des dix facteurs de risque et en prenant pour référence le positionnement effectué en 2011. Il convient donc de réunir quelques professionnels pour réaliser ce positionnement pour le 1er trimestre 2016.

#### **Questions diverses**

##### **- Réforme des marchés publics : contribution de l'Unicem**

Dans le cadre de la réforme des marchés publics engagée par l'Etat, l'Unicem a rédigé une contribution qui reprend bon nombre des propositions faites par le SNROC voilà 2 à 3 ans et notamment les principes de mieux disant, d'allotissement et de proximité.

##### **- Représentativité des organisations professionnelles**

Anne Chevrier du service juridique et social de l'Unicem fait part de la volonté du Gouvernement de mesurer, à l'instar des syndicats de salariés, la représentativité des organisations professionnelles. Le dispositif de mesure qui n'est pas totalement figé impose à l'Unicem de solliciter tous les adhérents au travers d'un questionnaire relativement dense qui leur sera prochainement envoyé. Toutefois, cette étape est indispensable et les adhérents sont invités à apporter toute l'attention requise à cette enquête sachant que les enjeux sont vitaux pour les organisations professionnelles puisqu'il ne s'agit de rien de moins que de définir notre capacité à négocier et à signer des accords de branches.

Elle précise par ailleurs, que le SNROC doit d'une part, décider de ne pas faire acte de candidature pour la mesure de l'audience syndicale et d'autre part, confier à l'Unicem le soin de faire cette mesure. Un courrier dans ce sens sera prochainement adressé à l'Unicem.

Pour finir sur une note positive l'assemblée est informée des adhésions en Bretagne des sociétés Granits Rebillon et Granits de Guerlesquin et d'une autre en PACA/Languedoc.